



## Financement du nucléaire par le Livret A ?

# NEIN DANKE !

*En mars dernier, le Président de la République a annoncé, à PENLY, sa décision unilatérale de prendre en charge 60 % du programme EPR 2 par la voie d'un prêt bonifié de l'Etat lui même financé par le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts, c'est-à-dire sur l'encours cumulé d'épargne sur Livret A, LDDS et LEP centralisé à la Caisse des dépôts (soit un peu plus de 400 milliards d'euros ; plus de 200 milliards d'euros restant en dépôt dans les banques commerciales). Pour l'heure ce « montage » est suspendu à l'aval de la Commission Européenne qui a engagé sur le sujet une procédure d'enquête en avril.*

Déjà en 2023, lorsque cette hypothèse avait commencé de germer, la CGT dans une communication commune de ses fédérations Mine-Energie, Finances, Activités Postales, Banque-Assurance et de l'Union des syndicats CGT du groupe Caisse des dépôts publiée en 2023, avait eu l'occasion de dire tout le mal qu'elle pensait de cette idée, en évoquant les problèmes politiques, démocratiques, techniques, statutaires et financiers qu'elle posait, tout en revendiquant des alternatives crédibles de financement.

Alors que ce projet est désormais officialisé, nous souhaitons revenir sur son impact potentiel tant sur l'avenir de l'épargne populaire que sur le financement du logement social et de la transition écologique (Rénovation thermique, Energie renouvelable, biodiversité...).

### **Menace sur l'avenir du livret A :**

Alors qu'il s'agit d'une période traditionnellement favorable à la collecte de l'épargne sur livret A, **le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 a enregistré la plus forte décollecte jamais constatée depuis 2009 : moins 3,1 milliards d'euros.** Ce mouvement ne fait hélas que confirmer une tendance déjà observée fin 2025, où l'on a pu constater une décollecte sur le LA de 2,1 milliards qui, même si elle fut partiellement compensée par un mouvement légèrement positif sur le LDDS laissait craindre le signal d'une défiance durable des épargnants « populaires » et ce, alors que le taux d'épargne des ménages caracole à plus de 18 % au profit exclusif de l'assurance vie (réservée aux ménages les plus aisés) qui draine désormais 40 % de l'épargne globale des ménages contre à peine 10 % pour l'épargne populaire réglementée (LA, LDDS, LEP). **Ainsi, quoiqu'en dise la direction de la Caisse des dépôts, qui ne voit dans ce mouvement qu'une légère baisse conjoncturelle sans importance en et rappelle le souvenir de l'année record de collecte de 2023 (+48 milliards d'euros), il y a fort à craindre que cette décollecte ne se poursuive et ne s'accélère en 2026,** car fondée sur un sentiment profond de défiance des épargnants populaires qui ont vu le taux

d'intérêt réel de leur livret baisser sensiblement depuis 2017. **Ceci est d'autant plus vrai en cette période de remontée brutale de l'inflation alors que le TLA va rester collé à 1,5 % jusqu'au 1<sup>er</sup> août alors que l'inflation est attendue à 4 % !**

Dans ce contexte, l'annonce du financement des EPR par le fonds d'épargne ne peut que renforcer ce mouvement de défiance. **En effet, selon un sondage récent (mars 2026) réalisé par Yougov France pour Money Vox, 48 % des personnes interrogées se disent assez ou très défavorables à ce projet tandis que seulement 34 % y seraient favorables (18 % ne se prononcent pas). Pire, 26 % indiquent qu'ils retireraient leur épargne dans ce cas, tandis que 18 % n'alimenteraient plus leur livret.** C'est clair ; autant le fléchage de l'épargne populaire vers le financement de la construction ou de la rénovation de logements sociaux ou de projets d'équipements des collectivités locales ne fait pas débat, autant **le financement du nucléaire est contesté par une partie importante des 58 millions de détenteurs de livrets.**

## **Fragilisation du financement du logement social :**

Dans ce contexte de stagnation durable sinon de baisse de l'encours d'épargne réglementée centralisée à la CDC, **il est contestable d'affirmer péremptoirement, comme le fait la direction de la CDC, que la ponction envisagée de 50 milliards d'euros sur le fonds d'épargne pour financer le programme EPR 2 n'aura pas d'impact sur le financement du logement social.**

### **Quelques chiffres :**

Le fonds d'épargne affiche aujourd'hui un encours cumulé (LA,LLDS,LEP) d'un peu moins de 440 milliards d'euros; l'encours de prêts réglementés (logements sociaux , collectivités locales , transition écologique ...) dépasse légèrement les 200 milliards d'euros. Selon les prévisions, **celui-ci devrait atteindre en 2030, 300 milliards d'euros en y incluant les financement EPR2** (entre 40 et 50 milliards d'euros s'il n'y a pas de dépassement ce qui est peu probable vu l'expérience de Flamanville), la part dédiée au logement social étant très insuffisante pour répondre aux défis de la crise du logement qui exigeraient à minima un doublement de l'enveloppe de prêts dédiés pendant 5 ans (plus de 100 milliards d'euros) sans parler des enjeux de financement de la transition écologique. **Ainsi même dans cette hypothèse « basse », le fonds d'épargne se retrouverait, en cas de stagnation probable de son encours d'épargne centralisée, du fait du financement des EPR, en situation de fragilité du point de vue du respect de ses ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité.**

**Compte tenu de ces éléments, la CGT invite les pouvoirs publics à renoncer à ce projet et à étudier d'autres pistes de financement telles que celles que nous avons proposées dans notre communiqué commun de 2023.**

Paris, le 6 mai 2026: contact jp gasparotto 06 07 94 11 20